

**Arrêté en date du 14 DEC. 2023**

**Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 fixant les pourcentages mentionnés aux articles 26 et 27 du décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

**ARRETE**

Article 1 : Les agents dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement à l'échelon spécial du grade d'attaché d'administration hors classe au titre de l'année 2023 (par ordre alphabétique) :

NOM Prénom	Affectation
AIMON Eric	DRAAF BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE SG DIJON
ANDRE Fabienne	ASMA
GUEUDIN Didier	DRAAF PAYS DE LA LOIRE SG
NOLLET Graciela	SG/SRH/SDDPRS/BCEP
PORTAL Françoise	DRAAF OCCITANIE SG TOULOUSE
VALLEE Jean-Pierre	FAM/SG/AFFAIRES FINANCIERES

Article 2 : La Secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le : **14 DEC. 2023**

Pour le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et par délégation,

*Le sous-directeur de la gestion des carrières  
et de la rémunération*

**Laurent BELLEGUIC**